

N° 75-001-X au catalogue

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

**Mars 2010**

Vol. 11, n° 3

- Le travail autonome pendant le repli économique
- Le salaire minimum



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## À votre service...

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 170, promenade Tunney's Pasture, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, (Ontario), K1A 0T6 (téléphone : 613-951-4628; courriel : perspective@statcan.gc.ca).

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca) ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

### Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

### Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

### Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75-001-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de choisir la rubrique « Publications ».

### Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

### L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-X au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-X) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2010. ISSN : 1492-4978.

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s).

Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, 100, promenade Tunney's Pasture, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 <sup>s</sup>	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
P	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

# Faits saillants

*Dans ce numéro*

## ■ Le travail autonome pendant le repli économique

- Au cours du récent repli de l'emploi, le travail autonome a augmenté de façon significative au même moment où des pertes généralisées se produisaient parmi les travailleurs rémunérés. Pendant l'année qui a suivi le sommet de l'emploi d'octobre 2008, le nombre d'employés rémunérés a baissé de près d'un demi-million (-480 000), tandis que le nombre de travailleurs autonomes a grimpé de plus de 100 000.
- La croissance du travail autonome a été stimulée par les travailleurs « à leur compte », car l'augmentation est principalement survenue chez les travailleurs autonomes non constitués en société, sans aide rémunérée.
- Tandis que les deux tiers des travailleurs autonomes au début du repli étaient des hommes, la hausse a principalement été concentrée chez les femmes au cours de la période (58 %). Les augmentations se sont également surtout produites parmi les travailleurs plus âgés, les travailleurs vivant au Québec, et ceux n'ayant pas de conjoint qui travaillait. La croissance du nombre de travailleurs autonomes s'est limitée à plusieurs industries, notamment le secteur de la finance et de l'immobilier, ainsi que le secteur du commerce de gros.
- Les variations nettes liées au travail autonome pendant la période masquaient d'importants mouvements d'entrée et de sortie. Entre octobre 2008 et octobre 2009, les données relatives à la durée d'occupation de l'emploi indiquent que 285 000 personnes ont accédé au travail autonome, alors que 170 000 l'ont quitté.
- La majeure partie de la baisse de l'emploi rémunéré (82 %) s'est déroulée au cours des cinq premiers mois du repli, c'est-à-dire entre octobre 2008 et mars 2009. En revanche, la croissance du travail autonome est survenue au cours des sept mois suivants.
- Bien que le recul de l'emploi rémunéré ait précédé la hausse du travail autonome, les données historiques montrent que le taux de transition d'un emploi rémunéré à un travail autonome est généralement faible.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

## LA REVUE PAR EXCELLENCE

### sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

**Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE  
(N° 75-001-XPF au catalogue)**



Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*

<b>BON DE COMMANDE</b>	<b>ENVOYEZ À</b> Statistique Canada Division des finances 100, promenade du Pré Tunney, 6 <sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0T6		<b>TÉLÉPHONE</b> <b>1-800-267-6677</b> Mentionnez PF027090		<b>TÉLÉCOPIEUR</b> <b>1-877-287-4369</b> <b>613-951-0581</b>		<b>COURRIEL</b> Infostats@statcan.gc.ca																			
	<b>MODALITÉS DE PAIEMENT</b> (cochez une seule case) Veuillez débitier mon compte : <input type="checkbox"/> MasterCard <input type="checkbox"/> VISA <input type="checkbox"/> American Express																									
	Nom				N° de carte				Date d'expiration																	
	Entreprise				Signature																					
	Service				Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.)																					
	Adresse		Ville		Province		<input type="checkbox"/> Paiement inclus _____ \$																			
	Code postal		Téléphone		Télécopieur		Signature de la personne autorisée																			
	Courriel																									
	<table border="1"> <tr> <th>N° au catalogue</th> <th>Titre</th> </tr> <tr> <td>75-001-XPF</td> <td>L'emploi et le revenu en perspective</td> </tr> </table>		N° au catalogue	Titre	75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective	<table border="1"> <tr> <th>Abonnement</th> <th>Canada (\$ CA)</th> <th>Quantité</th> <th>Total \$ CA</th> </tr> <tr> <td>1 an</td> <td>63,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2 ans</td> <td>100,80</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3 ans</td> <td>132,30</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA	1 an	63,00			2 ans	100,80			3 ans	132,30			Total TPS (6%) TVP en vigueur TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.) Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA	
	N° au catalogue	Titre																								
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective																									
Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA																							
1 an	63,00																									
2 ans	100,80																									
3 ans	132,30																									
*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 6 % et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI _____ et leur code de référence RI _____. Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché. Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions <input type="checkbox"/> ou des études de marché <input type="checkbox"/> , cochez la case correspondante.																										
<b>Total général</b>																										

# Le travail autonome pendant le repli économique

Sébastien LaRochelle-Côté

Le travail autonome a tendance à croître en période de récession (Picot et Heisz, 2000). Le récent repli l'a de nouveau démontré. Entre octobre 2008 et octobre 2009, le travail autonome a progressé de 3,9 % au Canada selon les données désaisonnalisées, tandis que l'emploi rémunéré a baissé de 1,6 % dans le secteur public et de 4,1 % dans le secteur privé (LaRochelle-Côté et Gilmore, 2009). Cela représente une hausse de plus de 100 000 travailleurs autonomes au cours de cette période, alors que le nombre de travailleurs rémunérés a diminué de près d'un demi-million.

Avant le repli, l'économie a connu une période de création d'emplois soutenue, alimentée principalement par une augmentation du nombre de travailleurs rémunérés. Entre 1999 et 2007, l'emploi rémunéré a grimpé de près de 300 000, soit 2,2 % par année en moyenne, tandis que la croissance du travail autonome a été en moyenne de 22 800 par année (0,9 %). Les niveaux du travail autonome sont donc demeurés relativement stables au cours des années 2000, alors qu'ils avaient progressé de façon soutenue presque chaque année avant 1999<sup>1</sup>.

## Sources des données et définitions

La présente étude est fondée sur les données de l'**Enquête sur la population active** (EPA) menée mensuellement. L'EPA permet de recueillir des renseignements relatifs à l'activité sur le marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, exception faite des résidents des logements collectifs et des établissements autochtones, ainsi que des membres à temps plein des Forces canadiennes. Les personnes occupées sont définies comme étant celles qui avaient un emploi ou travaillaient dans une entreprise pendant la semaine de référence de l'enquête.

Dans l'EPA, aucune donnée désaisonnalisée n'est disponible pour certaines caractéristiques démographiques et professionnelles; ces dernières doivent donc être examinées d'une année à l'autre. Étant donné que l'emploi a atteint son dernier sommet en octobre 2008, et comme le nombre de travailleurs autonomes a considérablement augmenté durant les 12 mois suivants, la période allant d'octobre 2008 à octobre 2009 représente une occasion d'étudier la dynamique du travail autonome pendant le repli de l'emploi le plus récent. Sauf avis contraire, les résultats du présent article sont fondés sur des données non désaisonnalisées.

Cet article s'attarde principalement sur les changements dans les niveaux du travail autonome entre octobre 2008 et octobre 2009. Les changements dans le travail autonome représentent le nombre de personnes devenues travailleurs autonomes au cours de la période, moins le nombre de travailleurs ayant cessé de l'être. Les changements de niveaux doivent donc être interprétés comme étant **nets** dans le nombre total de travailleurs autonomes. Cet article traite également de la dynamique du travail autonome au cours de la période; il se fonde sur les données longitudinales de l'**Enquête sur la dynamique du travail et du revenu** (EDTR) pour examiner dans quelle mesure les employés récemment licenciés sont devenus travailleurs autonomes dans les mois suivants.

La présente étude utilise une définition du **travail autonome** tirée d'études précédentes (Wannell et Whitfield, 1991; Kamhi et Leung, 2005). D'après ces études, les travailleurs autonomes sont des personnes occupées qui travaillent pour elles-mêmes ou sans rémunération pour une entreprise familiale, contrairement aux travailleurs rémunérés (qui travaillent pour « les autres »)<sup>2</sup>. Tandis que bon nombre d'entre eux travaillent seuls, d'autres peuvent être propriétaires de petites entreprises employant des travailleurs rémunérés. Les travailleurs autonomes incluent donc :

- les propriétaires d'entreprises constituées en société avec employés;
- les propriétaires d'entreprises non constituées en société avec employés;
- les propriétaires d'entreprises constituées en société sans employés;
- les propriétaires d'entreprises non constituées en société sans employés;
- les travailleurs familiaux non rémunérés.

*Sébastien LaRochelle-Côté est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au 613-951-0803 ou à [perspective@statcan.gc.ca](mailto:perspective@statcan.gc.ca).*

Alors que le déclin relatif du travail autonome pendant les années 2000 a coïncidé avec une baisse de l'attention portée aux problèmes liés au travail autonome, l'augmentation récente du travail autonome a mis en évidence la nécessité de disposer de renseignements statistiques actualisés relatifs aux travailleurs autonomes. Fondé sur l'Enquête sur la population active (EPA), le présent article traite donc des tendances à long terme du travail autonome ainsi que de sa reprise récente. Le changement net dans les caractéristiques professionnelles et personnelles des travailleurs autonomes, les dynamiques d'entrée et de sortie au chapitre du travail autonome fournies par les données sur la durée d'occupation d'un emploi, ainsi que les renseignements complémentaires relatifs à la transition depuis la perte d'un emploi rémunéré jusqu'au travail autonome tirés de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) [voir *Sources des données et définitions*] sont les éléments principalement observés.

La croissance du travail autonome en 2009 est survenue dans un contexte de pertes considérables d'emplois rémunérés, ce qui évoque la possibilité qu'une part importante des personnes qui ont perdu un emploi rémunéré se soient tournées vers le travail autonome pour rester actives sur le marché du travail. À ce titre, le présent article juxtapose l'EPA et l'EDTR pour évaluer dans quelle mesure celles qui ont perdu un emploi rémunéré au début de la récession pourraient expliquer la forte poussée ultérieure du travail autonome. Les résultats indiquent que les travailleurs récemment licenciés sont peu susceptibles de constituer la majorité de ceux qui sont devenus des travailleurs autonomes pendant le récent repli.

### Tendances à long terme du travail autonome

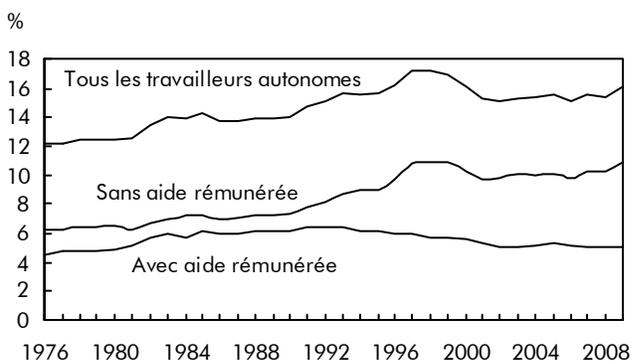
Les travailleurs autonomes peuvent être définis comme des personnes exploitant une entreprise pour leur propre compte, contrairement à ceux qui travaillent pour « les autres » (employés rémunérés). Il est possible de faire une distinction supplémentaire entre les entreprises avec et sans aide. Les travailleurs autonomes sans aide rémunérée travaillent seuls ou avec l'aide non rémunérée de membres de leur famille. Les exemples sont divers : il peut s'agir de consultants (p. ex., programmeurs, pigistes et consultants en formation), d'exploitants d'entreprise seuls (p. ex., petits agriculteurs, vendeurs ambulants et artistes) ou de tout autre type d'activité professionnelle n'impliquant aucun employé rémunéré.

En revanche, les travailleurs autonomes avec aide rémunérée sont généralement des propriétaires de petites ou moyennes entreprises telles que des restaurants, des entreprises de location de biens, de transport, de construction et de services personnels. D'autres sont aussi des spécialistes de la santé d'exercice privé qui ont des employés ou des avocats de pratique privée qui ont du personnel. Enfin, les travailleurs familiaux non rémunérés sont des personnes qui travaillent dans l'entreprise détenue par un autre membre de leur famille sans recevoir de salaire officiel; bon nombre d'entre eux sont dans le domaine de l'agriculture.

En 2009, les 2,7 millions de travailleurs autonomes représentaient 16 % de la population active occupée. Parmi eux, deux tiers travaillaient sans aide rémunérée (constitués en société ou non). À long terme, le travail autonome a connu un essor marqué au début des années 1980 puis soutenu au cours de la majeure partie des années 1990, avant de reculer jusqu'à un palier dans les années 2000 (graphique A).

Le travail autonome a augmenté plus rapidement pendant les périodes de récession du début des années 1980 et 1990, et la plupart de ces hausses se sont maintenues au cours des reprises qui ont suivi. La majeure partie de l'augmentation à long terme est attribuable aux travailleurs sans aide rémunérée. Bien que les entrepreneurs avec aide rémunérée aient contribué à la croissance du travail autonome au début

**Graphique A Pourcentage des travailleurs autonomes par rapport au nombre total des personnes occupées**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1976 à 2009.

des années 1980, la part de la main-d'œuvre dans cette catégorie a peu changé au cours de la décennie suivante et a diminué depuis.

### Hausse du travail autonome et perte importante d'emplois rémunérés

Le travail autonome a augmenté de façon significative au cours du récent repli de l'emploi (tableau 1). Entre octobre 2008 et octobre 2009, le travail autonome est passé de 2,66 millions à 2,77 millions, un gain net de 115 100 personnes (4,3 %). Cette hausse du travail autonome est survenue dans le contexte d'une perte de près d'un demi-million d'emplois rémunérés (-476 300). Les employés rémunérés à temps plein (-3,1 %) et à temps partiel (-3,9 %) ont été touchés par le recul de l'emploi rémunéré.

Même si le travail autonome a crû, le nombre d'emplois n'a pas augmenté dans toutes les catégories (tableau 2). Les gains étaient surtout observés chez les travailleurs autonomes sans aide rémunérée, notamment chez ceux qui n'étaient pas constitués en société. Par conséquent, les travailleurs autonomes non constitués en société sans aide rémunérée représentaient plus de 50 % de tous les travailleurs autonomes en octobre 2009, en hausse par rapport à 48 % l'année précédente. Les autres catégories n'ont pas changé de façon significative.

**Tableau 1 Total des personnes occupées selon la catégorie de travailleur**

	Octobre 2008	Octobre 2009	Variation <sup>1</sup>	
	milliers		milliers	%
<b>Personnes occupées</b>	<b>17 270,7</b>	<b>16 909,4</b>	<b>-361,2</b>	<b>-2,1</b>
Travailleurs autonomes	2 655,5	2 770,5	115,1	4,3
Employés				
rémunérés	14 615,2	14 138,9	-476,3	-3,3
Temps plein	11 902,3	11 530,7	-371,6	-3,1
Temps partiel	2 712,9	2 608,2	-104,7	-3,9

1. Les variations survenues entre octobre 2008 et octobre 2009 étaient toutes différentes de façon significative au niveau de 0,05.

Note : Des tendances similaires ont été constatées dans les données désaisonnalisées.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données non désaisonnalisées.

**Tableau 2 Total des travailleurs autonomes selon la catégorie de travailleur**

	Octobre 2008	Octobre 2009	Variation	Contribution à la hausse globale
	milliers		milliers	%
<b>Travailleurs autonomes</b>	<b>2 655,5</b>	<b>2 770,5</b>	<b>115,1*</b>	<b>100,0</b>
Avec aide rémunérée				
Constitués en société	874,1	872,5	-1,6	-1,4
Non constitués en société	614,7	635,6	20,9	18,2
Sans aide rémunérée				
Constitués en société	1 754,5	1 874,2	119,6*	104,0
Non constitués en société	485,5	477,2	-8,4	-7,3
Travailleurs familiaux non rémunérés	1 269,0	1 397,0	128,0*	111,2
Travailleurs familiaux non rémunérés	26,8	23,9	-3,0	-2,6

\* différence significative par rapport à octobre 2008 au niveau de 0,05

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données non désaisonnalisées.

### Caractéristiques de la croissance du travail autonome

En octobre 2008, deux tiers des travailleurs autonomes étaient des hommes, comparativement à 51 % dans la population active rémunérée. Plus de la moitié des travailleurs autonomes (55 %) étaient âgés de 35 à 54 ans, tandis que 47 % des employés rémunérés se trouvaient dans cette tranche d'âge. Les travailleurs autonomes avaient un profil scolaire comparable aux travailleurs rémunérés. De plus, la répartition des travailleurs autonomes dans les régions ressemblait étroitement à celle des employés rémunérés (mais ils représentaient une part plus importante de l'effectif total en Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan). Les travailleurs autonomes étaient plus susceptibles que les employés rémunérés de vivre avec un conjoint et notamment d'avoir un conjoint également travailleur autonome (représentant près d'un quart de tous les travailleurs autonomes).

Cependant, ceux ayant joint les rangs du travail autonome entre octobre 2008 et octobre 2009 étaient relativement différents de ceux qui étaient travailleurs autonomes au début de la période (tableau 3). Au cours des 12 mois, les hausses au chapitre du travail autonome étaient largement concentrées chez les femmes (66 900), les personnes âgées d'au moins 45 ans (156 500), les personnes ayant fait tout au plus des étu-

des secondaires (49 300), les personnes vivant au Québec (56 300), et celles qui vivaient seules ou avec un conjoint ne travaillant pas (90 200). Les résultats se sont révélés semblables lorsqu'on n'observait que les travailleurs autonomes sans aide rémunérée<sup>3</sup>. L'augmentation parmi les personnes plus âgées était telle qu'elles constituaient une part nettement plus importante de la main-d'œuvre autonome en octobre 2009 (30 % contre 27 % en octobre 2008)<sup>4</sup>. En revanche, la part des travailleurs autonomes âgés de 35 à 44 ans a baissé de façon significative (passant de 26 % à 24 %).

Avant le repli, les travailleurs autonomes étaient répartis sur un large éventail d'industries et concentrés dans plusieurs d'entre elles. Par exemple, en octobre 2008, une large part des travailleurs autonomes travaillaient dans les secteurs professionnels, scientifiques et techniques (15 %) et dans le secteur de l'extraction minière, des carrières, du pétrole et du gaz, et de la construction (14 %). D'autres secteurs regroupant un nombre important de travailleurs autonomes comprenaient le secteur des soins de santé, les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, ainsi que celui des autres services.

Toutefois, entre octobre 2008 et octobre 2009, la plupart des 115 100 nouveaux travailleurs autonomes étaient concentrés dans quelques industries précises (tableau 4). Plus particulièrement, celles de la finance et de l'immobilier ont enregistré des gains correspondant à 44 % de la hausse totale du travail autonome, et leur part liée au travail autonome est passée de 7 % à 8 %. La majeure partie de l'augmentation dans ces industries était attribuable à une hausse du nombre de travailleurs dans le secteur de l'immobilier et, à un degré moindre, des valeurs, des contrats de marchandises, ainsi que des autres investissements financiers et activités connexes. Le secteur du commerce de gros a également compté 33 000 nouveaux travailleurs autonomes au cours de cette période. Par contre, les niveaux du travail autonome ont peu varié dans les autres industries.

En octobre 2008, la plupart des travailleurs autonomes travaillaient à temps plein. Parmi ceux qui travaillaient à temps partiel, seule une petite part faisait ainsi pour des raisons économiques (c'est-à-dire en raison de la conjoncture économique ou parce qu'ils ne trouvaient pas d'emploi à temps plein)<sup>5</sup>. Bien que le nombre de travailleurs autonomes à temps plein ait augmenté de 64 200 au cours de l'année, il ne s'agissait pas d'un changement statistiquement significatif comparativement aux niveaux de 2008. Toutefois, le nom-

**Tableau 3 Travailleurs autonomes selon le groupe démographique**

	Octobre 2008	Octobre 2009	Variation
	%		
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>115 100</b>
<b>Sexe</b>			
Hommes	65,0	64,1	48 200
Femmes	35,0	35,9	66 900*
<b>Âge</b>			
15 à 24 ans	3,4	3,3	1 200
25 à 34 ans	14,4	13,7	-3 900
35 à 44 ans	26,0	23,5*	-38 600
45 à 54 ans	29,5	29,9	46 500**
55 ans et plus	26,7	29,5*	110 000*
<b>Niveau de scolarité</b>			
Au moins un grade universitaire	27,6	27,7	34 400
Entre les études secondaires et l'université	40,8	40,2	31 300
Études secondaires ou moins	31,6	32,1	49 300**
<b>Région de résidence</b>			
Atlantique	5,0	4,9	2 700
Québec	20,0	21,2	56 300*
Ontario	37,9	37,6	35 400
Manitoba et Saskatchewan	6,7	6,7	7 800
Alberta	13,5	12,9	-1 900
Colombie-Britannique <sup>1</sup>	16,9	16,7	14 800
<b>Situation familiale</b>			
N'a pas de conjoint	26,8	27,6	54 400**
Le conjoint ne travaille pas	10,6	11,5	35 800*
Le conjoint travaille – employé rémunéré	38,8	37,7	15 500
Le conjoint travaille – travailleur autonome	23,9	23,2	9 400

\* différence significative par rapport à octobre 2008 au niveau de 0,05; \*\*, au niveau de 0,10

1. Comprend les observations relatives aux Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut puisque ces dernières ne constituent qu'une part infime de l'échantillon.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données non désaisonnalisées.

**Tableau 4 Travailleurs autonomes selon les caractéristiques professionnelles**

	Octobre 2008	Octobre 2009	Variation
	%		
<b>Industrie</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>115 100</b>
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	8,8	8,3	-4 400
Extraction minière, carrières, pétrole et gaz, construction	14,2	13,7	3 400
Fabrication	3,9	3,5	-8 300
Commerce de gros	7,0	7,9**	33 000*
Commerce de détail	4,4	4,1	-4 100
Transport et entreposage	5,4	5,5	10 300
Information, culture, arts et loisirs	4,8	4,9	10 200
Finance et immobilier	6,5	8,1*	50 200*
Services professionnels, scientifiques et techniques	15,3	15,1	11 600
Gestion et soutien	6,4	6,1	-700
Hébergement et restauration	3,5	3,6	7 600
Autres services	8,7	8,9	15 700
Soins de santé et assistance sociale	8,8	8,3	-5 400
Enseignement et administrations publiques	2,2	2,0	-4 000
<b>Temps plein ou partiel</b>			
Temps plein	78,8	77,9	64 200
Temps partiel pour raisons économiques et temps plein désiré	4,8	5,4	22 800*
Temps partiel pour raisons non économiques	16,4	16,7	28 100

\* différence significative par rapport à octobre 2008 au niveau de 0,05; \*\*, au niveau de 0,10  
Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données non désaisonnalisées.

bre de travailleurs autonomes travaillant à temps partiel pour des raisons économiques (et désirant un emploi à temps plein) a grimpé de façon significative au cours de la période (22 800), ce qui n'est pas surprenant car ceux-ci constituent normalement une part infime de tous les travailleurs autonomes.

### Flux d'entrée et de sortie liés au travail autonome

Jusqu'à maintenant, l'analyse s'est concentrée sur les changements nets du travail autonome, c'est-à-dire les différences dans les niveaux relevés d'une année à l'autre. Comme le démontrent Lin, Picot et Yates (1999), il existe d'importants flux d'entrée et de sortie au chapitre du travail autonome qui sont largement associés à la réserve de travail autonome pour une année donnée. L'étude des entrées et des sorties permet d'obtenir des renseignements plus détaillés sur ceux qui accèdent au travail autonome et qui le quittent pendant toute période.

Le fait d'accéder au travail autonome et de le quitter est lié aux niveaux du travail autonome de la manière suivante :

$$\text{Travail autonome en octobre 2009} = \text{Travail autonome en octobre 2008} + (\text{Entrants} - \text{Sortants})$$

où « entrants » fait référence au nombre de travailleurs autonomes devenus autonomes entre octobre 2008 et octobre 2009, et « sortants », au nombre de travailleurs autonomes ayant cessé d'être travailleurs autonomes (dans leur emploi principal) pendant la même période<sup>6</sup>. Comme l'Enquête sur la population active ne permet pas de recueillir de renseignements longitudinaux sur toute la période pour les mêmes personnes, une méthode indirecte doit être conçue pour estimer les flux d'entrée et de sortie.

Une stratégie consiste à utiliser la durée de l'emploi pour estimer le nombre d'employés devenus récemment travailleurs autonomes. Les entrants peuvent, par exemple, être estimés en comptant ceux qui, en octobre 2009, étaient travailleurs autonomes depuis 12 mois ou moins. Ensuite, les sortants peuvent être estimés en calculant la différence entre les niveaux du travail autonome en octobre 2009 et ces mêmes niveaux en 2008 plus les nouveaux entrants :

$$\text{Sortants} = \text{Travail autonome en octobre 2009} - (\text{Travail autonome en octobre 2008} + \text{Entrants}).$$

Il est estimé qu'entre octobre 2008 et octobre 2009, 284 500 personnes ont joint les rangs des travailleurs autonomes tandis que 169 500 les ont quittés (tableau 5), soit une augmentation nette de 115 000. Les changements nets dans le travail autonome masquaient donc un degré appréciable de transition vers le travail autonome et hors de celui-ci.

Pour la plupart, les nouveaux entrants (ou les « nouveaux » travailleurs autonomes) étaient surtout des travailleurs sans aide rémuné-

**Tableau 5 Entrées et sorties au chapitre du travail autonome**

	Octobre 2008	Octobre 2009	Entrants <sup>1</sup>	Sortants <sup>2</sup>
			milliers	
<b>Travailleurs autonomes</b>	<b>2 655,5</b>	<b>2 770,5</b>	<b>284,5</b>	<b>-169,5</b>
Avec aide rémunérée	874,1	872,5	39,0	-40,6
Constitués en société	614,7	635,6	28,3	-7,4
Non constitués en société	259,4	236,9	10,7	-33,2
Sans aide rémunérée	1 754,5	1 874,2*	242,1	-122,5
Constitués en société	485,5	477,2	41,3	-49,6
Non constitués en société	1 269,0	1 397,0*	200,9	-72,9
Travailleurs familiaux non rémunérés	26,8	23,9	3,4	-6,3
			%	
<b>Travailleurs autonomes</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Avec aide rémunérée	32,9	31,5	13,7	24,0
Constitués en société	23,1	22,9	9,9	4,4
Non constitués en société	9,8	8,6*	3,8	19,6
Sans aide rémunérée	66,1	67,6**	85,1	72,3
Constitués en société	18,3	17,2	14,5	29,3
Non constitués en société	47,8	50,4*	70,6	43,0
Travailleurs familiaux non rémunérés	1,0	0,9	1,2	3,7

\* différence significative par rapport à octobre 2008 au niveau de 0,05; \*\*, au niveau de 0,10

1. Travailleurs autonomes dont la durée d'occupation de l'emploi est de 12 mois ou moins.

2. Chiffres estimés (voir équation 2).

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données non désaisonnalisées.

rée (85 %) et la majorité d'entre eux n'étaient pas constitués en société (71 %). Les sortants étaient moins concentrés parmi les travailleurs autonomes sans aide (72 %) et, compte tenu de la taille de départ, le taux de sortie le plus élevé se trouvait parmi les travailleurs non constitués en société avec aide rémunérée. Ce groupe enregistrait également le taux d'entrée le plus faible et représentait ainsi la force opposée la plus importante à la croissance généralisée du travail autonome. Les travailleurs autonomes constitués en société avec aide rémunérée étaient les plus stables pendant cette période, puisqu'ils avaient les plus faibles taux d'entrée et de sortie. Cependant, puisque

leur taux d'entrée représentait presque quatre fois leur taux de sortie, ils ont largement compensé la baisse chez les employeurs non constitués en société.

### Transition des pertes d'emplois rémunérés vers le travail autonome

D'octobre 2008 à octobre 2009, les pertes majeures d'emplois rémunérés et l'augmentation du nombre de travailleurs autonomes n'ont pas eu lieu au même moment. La plupart des pertes d'emplois rémunérés ont eu lieu au cours des cinq premiers mois du repli; près de 400 000 de ces emplois ont disparu (en données désaisonnalisées).

Parallèlement, le travail autonome est resté stable. Au cours des sept mois suivants (entre mars et octobre 2009), le nombre de travailleurs autonomes a augmenté de plus de 100 000, tandis que le nombre d'employés rémunérés a baissé de façon bien moins importante (-85 600 en données désaisonnalisées). Ces données peuvent indiquer que la hausse du travail autonome était principalement attribuable aux employés récemment licenciés ayant été « poussés » à devenir des travailleurs autonomes<sup>7</sup>.

En examinant les données de plus près, on s'aperçoit que la croissance du travail autonome n'a pas eu lieu dans les groupes subissant les plus grosses pertes d'emplois (à l'exception peut-être des changements en matière de niveaux de scolarité). Les pertes d'emplois entre octobre 2008 et octobre 2009 sont surtout survenues chez les jeunes, les hommes, les travailleurs ayant un niveau de scolarité inférieur et ceux œuvrant dans les industries de la fabrication et de la construction (LaRochelle-Côté et Gilmore, 2009). En revanche, la croissance du travail autonome a davantage touché les femmes, les travailleurs plus âgés et ceux œuvrant dans les secteurs de la finance et de l'immobilier. Ainsi, les nouveaux travailleurs autonomes sont apparus assez différents des employés rémunérés ayant perdu leur emploi plus tôt dans la récession.

Des données longitudinales couvrant le repli économique seraient nécessaires afin de cerner de manière définitive les transitions vers le travail autonome, mais elles ne sont actuellement pas disponibles<sup>8</sup>. Toutefois, une stratégie empirique peut être conçue pour examiner la possibilité qu'un grand nombre

d'employés licenciés alimente la croissance du travail autonome. La stratégie est fondée sur l'utilisation des variables de la durée des emplois issues de l'EPA afin de déterminer le nombre d'employés rémunérés licenciés pour des raisons économiques au cours des cinq premiers mois du repli, et le nombre de ceux devenus travailleurs autonomes au cours des cinq mois suivants.

Comme la croissance du travail autonome a eu lieu au cours des sept mois précédant octobre 2009, les « candidats » au travail autonome devraient inclure les travailleurs rémunérés ayant perdu leur emploi après octobre 2008 et qui n'avaient pas retrouvé de travail en mars 2009. Pour obtenir le profil de ces travailleurs, on a déterminé les personnes sans emploi depuis cinq mois ou moins en mars 2009 et qui avaient perdu leur emploi en raison de conditions économiques (p. ex., à cause de la conjoncture économique, du fait que l'entreprise s'est retirée des affaires ou qu'elles ont été licenciées). D'après l'EPA, 598 400 personnes respectaient ces critères en mars 2009 et constituaient donc le groupe hypothétique pour la transition vers le travail autonome. De la même manière, le nombre de personnes devenues travailleurs autonomes au cours des sept mois suivants (entre avril 2009 et octobre 2009) a été estimé à l'aide des renseignements d'octobre 2009 relatifs à la durée d'occupation de l'emploi; il se définit comme le nombre de personnes étant travailleurs autonomes (emploi principal) pendant sept mois ou moins. En octobre 2009, 184 600 personnes correspondaient à cette définition<sup>9</sup>.

Puisque la plupart des emplois comportent des éléments de connaissances et d'habiletés propres à chaque industrie, ceux qui deviennent des travailleurs autonomes devraient être plus susceptibles de rester dans le secteur dans lequel ils étaient jusqu'alors occupés. Donc, si bon nombre des nouveaux travailleurs autonomes proviennent du groupe des employés licenciés, alors la répartition selon l'industrie du premier groupe devrait peut-être ressembler à celle du second.

Le classement selon l'industrie concernant les employés récemment licenciés ne correspond pas parfaitement à celui des nouveaux

travailleurs autonomes (tableau 6). Par exemple, les travailleurs licenciés étaient concentrés dans les secteurs de la fabrication, de l'extraction minière, des carrières, du pétrole et du gaz, et de la construction. Ainsi rassemblés, ces deux secteurs représentaient près de 50 % de tous les emplois perdus en raison des conditions économiques entre octobre 2008 et mars 2009; cependant, seulement 16 % des nouveaux travailleurs autonomes dans les sept mois qui ont suivi se sont retrouvés dans ces industries. En revanche, près d'un nouveau travailleur autonome sur cinq se trouvait dans le secteur des services

**Tableau 6 Employés rémunérés licenciés et nouveaux travailleurs autonomes**

	Employés rémunérés licenciés		Nouveaux travailleurs autonomes	
	(octobre 2008 à mars 2009)	%	(avril 2009 à octobre 2009)	%
<b>Industrie</b>	<b>598 400</b>	<b>100,0</b>	<b>184 600</b>	<b>100,0</b>
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	15 900	2,7	6 100	3,3
Extraction minière, carrières, pétrole et gaz, construction	123 000	20,6	26 400	14,3
Fabrication	168 100	28,1	2 800	1,5
Commerce de gros	60 100	10,0	14 800	8,0
Commerce de détail	24 900	4,2	4 000	2,2
Transport et entreposage	32 000	5,3	8 400	4,5
Information, culture, arts et loisirs	15 400	2,6	12 600	6,8
Finance et immobilier	13 300	2,2	8 700	4,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	27 700	4,6	33 400	18,1
Gestion et soutien	33 600	5,6	16 800	9,1
Hébergement et restauration	37 100	6,2	6 600	3,6
Autres services	24 200	4,1	22 100	12,0
Soins de santé et assistance sociale	12 300	2,1	15 900	8,6
Enseignement et administrations publiques	10 800	1,8	6 000	3,2

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données non désaisonnalisées.

professionnels, scientifiques ou techniques. Quatre autres secteurs de services représentaient une part combinée d'environ 40 % des nouveaux travailleurs autonomes : le secteur du commerce de gros, le secteur de la gestion et des services de soutien, le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale, et celui des autres services. Si les employés licenciés avaient alimenté la croissance du travail autonome, bon nombre d'entre eux auraient donc changé de secteur.

Toutefois, le nombre de travailleurs licenciés dans les cinq premiers mois du repli était tel que même les faibles pourcentages se traduisaient en nombre élevé de licenciements dans certaines industries. Par exemple, les emplois professionnels, scientifiques et techniques représentaient seulement 5 % de tous les employés licenciés entre octobre et mars, mais en raison du grand nombre de licenciements au cours de cette période, cela s'est traduit par 27 700 emplois dans ce seul secteur, non loin des 33 400 nouveaux travailleurs autonomes enregistrés dans ce secteur dans les sept mois qui ont suivi. Si de nombreux employés récemment licenciés choisissaient de devenir des travailleurs autonomes, les licenciements pourraient éventuellement expliquer une bonne partie de la croissance du travail autonome dans certaines industries.

La mesure dans laquelle les employés récemment licenciés passent au travail autonome peut être vérifiée en calculant les « taux de transition » d'une autre source de données, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Bien que l'EDTR ne fournisse pas encore de renseignements sur le récent repli économique, les taux de transition de l'emploi au travail autonome peuvent être calculés pour les années précédentes. Par exemple, les employés rémunérés ayant perdu leur emploi principal pour des raisons économiques entre octobre 2006 et mars 2007 peuvent être la base de la comparaison<sup>10</sup>. La part ayant connu le travail autonome comme emploi principal à tout moment entre avril 2007 et octobre 2007 peut alors être calculée. Le processus est répété pour toutes les années disponibles dans l'EDTR (de 1993-1994 à 2006-2007).

Dans une année donnée, la plupart de ceux ayant connu un licenciement entre octobre de l'année précédente et mars ont été réemployés à un certain moment entre avril et octobre (d'un sommet de 92 % à un creux de 73 %, pour un taux moyen de réemploi de 87 %). Parmi ceux ayant été réemployés, une part relative-

ment faible a accédé au travail autonome. La part d'employés rémunérés entre octobre et mars, devenus travailleurs autonomes après un licenciement, varie d'un creux de 2 % en 2005-2006 (année de faible création d'emplois autonomes) à un sommet de 11 % en 1994-1995, lorsque l'économie faisait encore face au repli de l'emploi précédent. Le taux moyen de transition pendant cette période était de 5 %.

Si on suppose que le taux de réemploi pour ceux qui étaient encore licenciés en mars 2009 était proche de la moyenne des 15 années précédentes (87 %), cela signifierait qu'environ 520 600 des 598 400 personnes toujours licenciées en mars 2009 trouveraient du travail entre avril et octobre 2009. Si le taux de transition vers le travail autonome était faible (comme la plupart des années), par exemple 5 %, alors les licenciements pourraient se traduire par 26 000 nouveaux travailleurs autonomes. À l'inverse, un taux élevé de transition, par exemple 12 % (qui serait supérieur à ceux relevés au cours des 14 années de données), conduirait à plus de 78 100 nouveaux travailleurs autonomes, ce qui représenterait plus d'un tiers du total. Si le taux était compris entre ces deux extrêmes, soit 8 % (égal au taux de transition relevé en 2006-2007, année la plus récente disponible dans l'EDTR), alors cela correspondrait à 41 600 nouveaux travailleurs autonomes entre avril et octobre 2009. Ces scénarios impliquent que les travailleurs récemment licenciés pourraient représenter une minorité significative des nouveaux travailleurs autonomes. Toutefois, même le scénario le plus élevé montre que les employés licenciés constituent seulement un peu plus d'un tiers des nouveaux travailleurs autonomes<sup>11</sup>. Cela laisse entendre que d'autres facteurs (gains potentiels, accès au crédit, compétences en gestion, souhait de profiter d'heures de travail flexibles, autres caractéristiques personnelles, etc.) pourraient avoir « attiré » un nombre significatif de travailleurs vers le travail autonome sans l'élan d'un licenciement<sup>12</sup>. Cela peut aussi signifier que d'autres types de facteurs économiques (p. ex., faible demande de main-d'œuvre, licenciement du conjoint) ont conduit plus de personnes que d'habitude vers le travail autonome.

### Sommaire

Entre octobre 2008 et octobre 2009, le travail autonome a augmenté de plus de 115 000 personnes, tandis que le nombre d'employés rémunérés a diminué de près d'un demi-million. La majeure partie de la croissance du travail autonome était attribuable aux

travailleurs autonomes sans aide rémunérée. La montée soudaine du travail autonome est survenue à la fin de la décennie au cours de laquelle le taux de travail autonome a peu changé.

Tous les groupes n'ont pas connu des augmentations équivalentes du travail autonome. Les plus fortes hausses ont été constatées parmi les travailleurs plus âgés, les femmes et les résidents du Québec. L'afflux de travailleurs autonomes était concentré dans quelques industries. Le secteur de la finance et de l'immobilier a ouvert la voie avec une augmentation de 50 000 personnes. Le secteur du commerce de gros a également enregistré une hausse importante. Un cinquième de la croissance nette du travail autonome était représenté par ceux travaillant à temps partiel pour des raisons économiques, mais préférant un travail à temps plein.

La période était également marquée par des flux considérables d'entrée et de sortie au chapitre du travail autonome. Entre octobre 2008 et octobre 2009, 284 500 personnes ont joint les rangs du travail autonome, tandis que 169 500 ont cessé leur emploi de travailleur autonome. Les changements nets dans le travail autonome masquaient donc un degré important d'entrées et de sorties quant au travail autonome.

La baisse de l'emploi rémunéré a précédé la croissance du travail autonome. Cela évoque la possibilité qu'une large part des nouveaux travailleurs autonomes puissent avoir été des employés rémunérés ayant perdu leur emploi au cours des premiers mois du repli. À l'exception des travailleurs des secteurs de l'extraction minière, des carrières, du pétrole et du gaz, ainsi que de la construction, le profil industriel de ceux qui sont devenus des travailleurs autonomes ne correspondait pas étroitement au profil de ceux ayant été licenciés après les cinq premiers mois du repli. En outre, les données longitudinales pour les autres périodes indiquent qu'une proportion relativement faible des employés rémunérés sont devenus des travailleurs autonomes dans les mois suivant la perte de leur emploi rémunéré. Ce scénario implique que les licenciements pourraient n'expliquer qu'en partie la récente croissance du travail autonome.

### ■ Notes

1. Les niveaux du travail autonome ont exceptionnellement connu une forte hausse entre 2006 et 2007 (117 000), dans le contexte d'un marché du travail vigoureux. Avant les années 2000, les niveaux du travail autonome ont augmenté presque chaque année depuis 1976, lorsque l'EPA a commencé à recueillir des données sous la forme actuelle.
2. Dans l'EPA, les répondants devaient se définir comme travailleurs autonomes pour être désignés comme tels. Ils devaient également occuper un emploi ou travailler dans une entreprise au moment de la semaine de référence. Il est donc possible que la présente étude exclue les personnes dont le degré de participation dans une entreprise était limité (par une société en commandite, par exemple) ou les travailleurs autonomes ayant temporairement suspendu leurs activités professionnelles.
3. Bien que la hausse totale du travail autonome ait été largement concentrée au Québec, l'Alberta a été à l'origine de près d'un quart de l'augmentation des travailleurs autonomes sans aide rémunérée. Cela est dû au fait que cette dernière province a également perdu un grand nombre de travailleurs autonomes avec aide rémunérée au cours de la période. Il convient également de signaler que les familles comptant un conjoint qui travaillait ont connu une hausse bien plus faible du nombre de travailleurs autonomes sans aide rémunérée.
4. Bien que la population vieillissante augmente le nombre absolu de travailleurs autonomes plus âgés, le taux de travail autonome chez les travailleurs plus âgés a peu changé au cours des dernières années et est demeuré au-dessous de son sommet de 1999.
5. La distinction entre les deux types de travail à temps partiel (raisons économiques par rapport à raisons non économiques) s'est révélée nécessaire, car le travail à temps partiel n'est pas toujours le reflet d'un manque de travail pour le travailleur autonome.
6. Cette méthode exclut ceux qui ont connu un bref épisode de travail autonome entre octobre 2008 et octobre 2009. Toutefois, elle représente la meilleure approximation possible des entrées et sorties d'après des données transversales.

### Perspective

7. Bien que le marché du travail soit différent de celui des années 1990, les études empiriques du début des années 2000 fournissent des preuves combinées appuyant cette hypothèse. Par exemple, Moore et Mueller (2002) ont découvert que les facteurs contraignants (taux de chômage, longues périodes de chômage et périodes plus longues entre deux emplois) expliquaient en partie la hausse du travail autonome à la fin des années 1990 et que l'effet était plus frappant chez les hommes. Schuetze (2000) a également découvert que la hausse du chômage a réduit le coût de renonciation à accéder au travail autonome. De façon générale, les ouvrages laissent entendre que d'autres facteurs, tels que la richesse, les gains éventuels ou d'autres caractéristiques personnelles, contribuent également à « attirer » les travailleurs vers le travail autonome. Voir Georgellis et coll. (2005) pour des renseignements détaillés concernant les facteurs d'impulsion et d'attraction associés au travail autonome.
8. L'Enquête sur la population active dispose d'une composante longitudinale, mais elle est principalement destinée aux fins de plan d'enquête. Bien que les techniques statistiques (telles que la « méthode itérative ») puissent être utilisées pour estimer des flux qui s'additionnent avec les stocks sur une base mensuelle, la présente étude se concentre sur les transitions sur le marché du travail sur une période bien plus longue. Par ailleurs, suivre des personnes pendant six mois dans l'EPA pourrait conduire à des résultats faussés, car les estimations pourraient être touchées par des sources diverses de divergences, appelées problèmes de marges d'erreur. Pour des renseignements relatifs aux problèmes éventuels de marges d'erreur dans les données d'enquête sur le travail, voir Frazis et coll. (2005).
9. Les licenciements peuvent inclure les personnes sans emploi en octobre 2008, mais ayant connu une période de travail ou plus dans les cinq mois suivants. De la même manière, les « nouveaux » travailleurs autonomes excluent ceux ayant connu le travail autonome pendant la période, mais qui n'avaient pas d'emploi en octobre 2009 ou précédemment.
10. Plus précisément, on utilise les renseignements mensuels de l'EDTR pour déterminer tous les employés rémunérés ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques à tout moment entre octobre 2006 et mars 2007. Bien que principalement destinée à des statistiques du revenu, l'EDTR fournit également des renseignements longitudinaux sur un certain nombre de statistiques du marché du travail, qui sont, d'un point de vue conceptuel, comparables à l'EPA, et qui comprennent des statistiques sur l'activité sur le marché du travail et la catégorie de travailleur.
11. Certains employés pourraient choisir de s'appuyer sur des programmes d'aide au revenu (tels que les prestations d'assurance-emploi) et pourraient donc prendre plus que quelques mois pour monter une entreprise. Toutefois, si on les examine sur une période plus longue selon l'EDTR, on s'aperçoit que les taux de transition ont très peu changé. Par ailleurs, seule une partie des employés rémunérés sont autonomes dans un second emploi (moins de 2 % en 2008); il est donc peu probable que les employés rémunérés récemment licenciés se tournent vers une entreprise autonome déjà existante pour rester sur le marché du travail. Finalement, une analyse de sensibilité effectuée pour déterminer si le taux de transition variait parmi les groupes d'âge a démontré que les travailleurs licenciés de différents groupes d'âge présentaient des taux de transition comparables vers le travail autonome.
12. Voir Georgellis et coll. (2005) pour un examen de ces facteurs.

#### ■ Documents consultés

FRAZIS, Harley J., et coll. 2005. « Estimating gross flows consistent with stocks in the CPS », *Monthly Labor Review*, vol. 128, n° 9, septembre, p. 3 à 9, <http://www.bls.gov/opub/mlr/2005/09/art1full.pdf> (consulté le 18 février 2010).

GEORGELLIS, Yannis, John G. SESSIONS et Nikolaos TSITSIANIS. 2005. « Self-employment longitudinal dynamics: A review of the literature », *Economic Issues*, vol. 10, n° 2, 39 p., [http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=921029](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=921029) (consulté le 5 mars 2010).

KAMHI, Nadja, et Danny LEUNG. 2005. *Recent Developments in Self-employment in Canada*, Banque du Canada, document de travail 2005-08, Ottawa, 35 p., <http://www.bankofcanada.ca/en/res/wp/2005/wp05-8.pdf> (consulté le 18 février 2010).

LAROCHELLE-CÔTÉ, Sébastien, et Jason GILMORE. 2009. « Repli de l'emploi au Canada », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol.10, n° 12, décembre, n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2009112/article/11048-fra.htm> (consulté le 17 février 2010).

LIN, Zhengxi, Garnett PICOT et Janice YATES. 1999. *Dynamique de la création et de la disparition d'emplois autonomes au Canada*, n° 11F0019MPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 29 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 134, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m1999134-fra.pdf> (consulté le 17 février 2010).

MOORE, Carol S., et Richard E. MUELLER. 2002. « The transition from paid to self-employment in Canada: The importance of push factors », *Applied Economics*, vol. 34, n° 6, p. 791 à 801.

PICOT, Garnett, et Andrew HEISZ. 2000. *Le marché du travail des années 1990*, n° 11F0019MPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 42 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 148, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2000148-fra.pdf> (consulté le 17 février 2010).

SCHUETZE, Herb J. 2000. « Taxes, economic conditions and recent trends in male self-employment: A Canada–U.S. comparison », *Labour Economics*, vol. 7, n° 5, septembre, p. 507 à 544, [http://www.sciencedirect.com/science?\\_ob=MIimg&\\_imagekey=B6VFD-4118FJ6-3-W&\\_cdi=6008&\\_user=1516053&\\_pii=S0927537100000129&\\_orig=search&\\_coverDate=09%2F30%2F2000&\\_sk=999929994&view=c&wchp=dGLzV1z-zSkWA&md5=5d28026493bd6644443503bac193bfd&ie=/sdarticle.pdf](http://www.sciencedirect.com/science?_ob=MIimg&_imagekey=B6VFD-4118FJ6-3-W&_cdi=6008&_user=1516053&_pii=S0927537100000129&_orig=search&_coverDate=09%2F30%2F2000&_sk=999929994&view=c&wchp=dGLzV1z-zSkWA&md5=5d28026493bd6644443503bac193bfd&ie=/sdarticle.pdf) (consulté le 18 février 2010).

WANNELL, Ted, et Lori WHITFIELD. 1991. *Self-employment in Canada: First Choice or Last Chance?*, rapport préparé pour la Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail de Statistique Canada, Ottawa, non publié, 52 p.

## PERSPECTIVE

## Le salaire minimum

Les dispositions législatives concernant le salaire minimum s'appliquent dans toutes les provinces et dans tous les territoires dans le contexte de la législation en matière de normes d'emploi. Le salaire minimum est le taux de rémunération le plus bas qu'un employeur puisse payer aux employés visés par la législation. Pour évaluer les répercussions possibles d'une modification de la législation sur le salaire minimum, il est important de savoir qui travaille au salaire minimum et quels

types d'emplois ces personnes occupent. Dans le présent article, les travailleurs qui touchent un salaire inférieur au taux minimum sont inclus dans les estimés présentés. La présence de tels travailleurs n'indique pas forcément qu'il y a eu infraction à la législation en cours, car ces derniers peuvent être soustraits à l'application de la loi ou simplement assujettis à des taux inférieurs du salaire minimum (*voir Source des données et définitions*).

## Source des données et définitions

L'**Enquête sur la population active** (EPA) est une enquête mensuelle menée auprès d'environ 54 000 ménages partout au Canada. Elle permet de recueillir des renseignements sur les caractéristiques démographiques et sur la population active pour tous les membres civils du ménage âgés de 15 ans et plus. Sont exclus les pensionnaires d'un établissement institutionnel, les personnes vivant dans les réserves indiennes et les résidents des territoires.

Chaque province ou territoire fixe un salaire minimum dans sa législation en matière de normes d'emploi. L'employeur qui paie aux employés admissibles un salaire inférieur au taux fixé, peu importe le mode de calcul de la rémunération (à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois, à la pièce), commet une infraction. De la même manière, il est interdit aux employés d'accepter une rémunération inférieure au minimum applicable. Le taux du salaire minimum varie d'une province à l'autre, et les changements peuvent entrer en vigueur en tout temps au cours de l'année.

Les travailleurs autonomes ne sont pas visés par la législation sur le salaire minimum et ne sont donc pas compris dans la présente analyse. Sont également exclus les travailleurs familiaux non rémunérés.

Les autres exclusions et dispositions spéciales d'application varient et visent les jeunes travailleurs (Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador), les travailleurs ayant une incapacité (Alberta, Manitoba et Saskatchewan — disposition rarement utilisée), les domestiques et les aides familiaux résidant chez l'employeur (Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Édouard, Manitoba et Québec), les travailleurs agricoles (Alberta, Manitoba, Ontario et Saskatchewan) et les travailleurs à domicile (par exemple, les télétravailleurs et les travailleurs à la pièce dans l'industrie du vêtement et des textiles). D'autres taux particuliers du salaire minimum se rapportent à la rémunération non horaire et au pourboire (par exemple, l'Ontario a un taux de salaire minimum spécial s'ap-

pliquant aux employés qui servent des boissons alcoolisées dans les établissements autorisés). Une description plus complète des exclusions et des taux spéciaux est présentée dans la base de données sur le salaire minimum de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (<http://srv116.services.gc.ca/dimt-wid/sm-mw/>).

On a calculé le nombre d'employés travaillant au salaire minimum en fonction du salaire minimum des adultes expérimentés applicable (également appelé le taux général des adultes) pour chaque province et pour chaque mois de 2009. L'estimation annuelle pour chaque province est fondée sur la moyenne de ces 12 observations mensuelles, tandis que le total pour le Canada correspond à la somme des estimations provinciales.

Pour déterminer si un employé travaillait au taux général du salaire des adultes de chaque province ou à un taux inférieur, on a calculé les gains horaires selon les salaires ou traitements déclarés avant impôt et autres retenues. Les salaires et traitements, y compris les pourboires, commissions et primes, déclarés sur une base horaire ont été utilisés sans conversion. Les autres taux de salaire ont été convertis en un taux horaire en fonction des heures hebdomadaires habituelles de travail. En principe, on aurait dû exclure les pourboires, commissions et primes de manière à cerner uniquement les travailleurs dont le salaire horaire réel de base était égal ou inférieur au taux provincial général des adultes, mais les renseignements requis pour ce faire ne sont pas recueillis. Cela se traduit par un léger biais par défaut relativement au nombre d'employés travaillant au taux général officiel des adultes établi par chaque province ou à un taux inférieur. Toutefois, on n'a utilisé aucune des exclusions ni aucun des taux spéciaux du salaire minimum (comme les taux spéciaux du salaire minimum applicables aux travailleurs rémunérés au pourboire et aux jeunes travailleurs), ce qui engendre un biais par excès.

**Tableau 1 L'Alberta affiche la plus faible proportion de travailleurs au salaire minimum**

	Ensemble des employés	Salaire minimum		Salaire minimum général des adultes	Salaire horaire moyen	Taux de chômage	Salaire minimum + 10 %	
		Total	Fréquence					
	milliers	milliers	%	\$/heure	Date	\$/heure	%	Fréquence (%)
<b>Province</b>								
Terre-Neuve-et-Labrador	194.2	18.1	9.3	9.00	juillet 2009	19.59	15.5	15.2
Ontario	5 503,9	447,5	8.1	9.50	mars 2009	22.75	9.1	14.1
Nouvelle-Écosse	392.1	26.6	6.8	8.60	avril 2009	19.00	9.2	12.5
Québec	3,279.6	200.8	6.1	9.00	mai 2009	20.80	8.5	10.2
<b>Canada</b>	<b>14,147.2</b>	<b>817.0</b>	<b>5.8</b>	<b>...</b>		<b>22.05</b>	<b>8.3</b>	<b>10.3</b>
Nouveau-Brunswick	323.6	17.1	5.3	8.25	septembre 2009	18.67	8.9	10.9
Île-du-Prince-Édouard	59.3	3.1	5.2	8.40	octobre 2009	17.73	12.0	13.0
Manitoba	523.4	24.2	4.6	9.00	octobre 2009	19.88	5.2	10.0
Saskatchewan	421.3	16.4	3.9	9.25	mai 2009	21.55	4.8	10.2
Colombie-Britannique	1,813.3	41.2	2.3	8.00	novembre 2001	22.22	7.6	4.0
Alberta	1,636.4	22.1	1.3	8.80	avril 2009	24.70	6.6	3.5

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2009.

En 2009, quelque 817 000 personnes travaillaient à un taux de salaire minimum fixé par leur province ou à un taux inférieur. Cela représente 5,8 % de tous les employés au Canada, une légère hausse par rapport aux 5,2 % enregistrés l'année précédente. Le salaire minimum variait entre 8,00 \$ l'heure en Colombie-Britannique et 9,50 \$ l'heure en Ontario. Terre-Neuve-et-Labrador affichait la plus forte proportion d'employés travaillant au salaire minimum (9,3 %), tandis que l'Alberta présentait de loin la plus faible proportion (1,3 %). L'Alberta enregistrerait également le salaire horaire moyen le plus élevé, soit 24,70 \$ l'heure, et l'un des plus bas taux de chômage (6,6 %). À l'opposé, Terre-Neuve-et-Labrador avait l'un des salaires horaires moyens les plus bas, soit 19,59 \$ l'heure, et le taux de chômage le plus élevé (15,5 %). Les taux élevés de chômage et les faibles salaires horaires moyens ne coïncident pas forcément avec une plus forte fréquence du travail au salaire minimum; l'Île-du-Prince-

Édouard, qui affichait le deuxième plus haut taux de chômage et le plus bas taux de salaire horaire moyen, se classait au sixième rang au chapitre de la fréquence du travail au salaire minimum.

La variation provinciale observée pour ce qui est de la fréquence du travail au salaire minimum est liée à plusieurs facteurs, dont le niveau provincial du salaire minimum<sup>1</sup> et la répartition des salaires à l'intérieur de chacune des provinces. En élargissant le concept du salaire minimum à une définition proche de celle des faibles gains (salaire minimum plus 10 %), on constate que certaines provinces enregistraient des taux de faibles gains similaires alors qu'elles présentaient des fréquences du salaire minimum plutôt différentes. Par exemple, le Québec et la Saskatchewan affichaient respectivement une fréquence de 6,1 % et de 3,9 % du travail au salaire minimum mais enregistraient exactement la même fréquence de faibles gains tels que définis ici, soit 10,2 %.

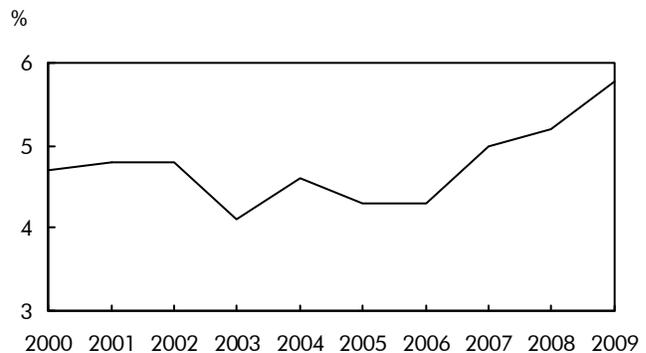
**Tableau 2 Taux des employés travaillant au salaire minimum ou à un salaire inférieur selon la province**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Canada</b>	<b>4,7</b>	<b>4,8</b>	<b>4,8</b>	<b>4,1</b>	<b>4,6</b>	<b>4,3</b>	<b>4,3</b>	<b>5,0</b>	<b>5,2</b>	<b>5,8</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	8,7	5,7	7,4	8,4	6,5	6,1	7,6	7,4	7,7	9,3
Île-du-Prince-Édouard	3,7	3,2	4,4	4,0	4,4	5,1	4,7	6,9	5,6	5,2
Nouvelle-Écosse	4,9	4,1	4,6	5,9	5,6	5,1	5,9	6,2	6,4	6,8
Nouveau-Brunswick	6,0	4,2	4,2	4,1	2,5	3,1	4,1	5,6	4,8	5,3
Québec	5,4	7,0	6,1	5,1	4,4	4,6	4,2	5,4	5,9	6,1
Ontario	4,6	4,1	3,9	3,5	5,3	4,3	4,7	6,3	6,6	8,1
Manitoba	5,1	4,5	4,8	4,5	4,9	4,9	4,8	5,5	5,3	4,6
Saskatchewan	5,9	4,4	4,8	5,0	3,3	3,9	5,4	3,2	3,8	3,9
Alberta	2,0	1,5	1,1	1,1	0,9	1,5	1,7	1,2	1,6	1,3
Colombie-Britannique	4,5	6,0	7,7	5,6	6,2	5,6	4,6	3,4	2,7	2,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Toutes les provinces ont accru leur taux de salaire minimum en 2009, à l'exception de la Colombie-Britannique, qui applique le même taux depuis novembre 2001. Le nombre et la proportion de travailleurs au salaire minimum ont augmenté dans six provinces, à savoir l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Québec et la Saskatchewan, tandis qu'ils ont diminué dans les quatre autres, soit la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta.

Dans l'ensemble, la proportion d'employés travaillant au salaire minimum a augmenté pour une troisième année consécutive au Canada. La hausse de 2008 à 2009 (0,6 point de pourcentage) est plus importante que celle enregistrée de 2007 à 2008.

**Graphique A La proportion d'employés touchant le salaire minimum a augmenté pour la troisième année consécutive**

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active.

**Tableau 3 La plupart des emplois au salaire minimum sont occupés par des femmes et des jeunes**

	Ensemble des employés milliers	Salaire minimum	
		Total milliers	Fréquence %
<b>Les deux sexes</b>			
15 ans et plus	14 147,2	817,0	5,8
15 à 24 ans	2 344,7	484,5	20,7
15 à 19 ans	885,3	334,9	37,8
20 à 24 ans	1 459,4	149,6	10,3
25 ans et plus	11 802,5	332,5	2,8
25 à 34 ans	3 241,1	93,8	2,9
35 à 44 ans	3 188,4	84,9	2,7
45 à 54 ans	3 393,7	81,6	2,4
55 ans et plus	1 979,3	72,2	3,6
<b>Hommes</b>			
15 ans et plus	7 030,4	305,6	4,3
15 à 24 ans	1 152,4	198,8	17,2
15 à 19 ans	424,4	141,5	33,3
20 à 24 ans	728,0	57,2	7,9
25 ans et plus	5 878,0	106,9	1,8
25 à 34 ans	1 655,3	33,2	2,0
35 à 44 ans	1 599,4	24,9	1,6
45 à 54 ans	1 641,7	21,3	1,3
55 ans et plus	981,7	27,5	2,8
<b>Femmes</b>			
15 ans et plus	7 116,8	511,4	7,2
15 à 24 ans	1 192,3	285,8	24,0
15 à 19 ans	460,9	193,4	42,0
20 à 24 ans	731,4	92,4	12,6
25 ans et plus	5 924,4	225,6	3,8
25 à 34 ans	1 585,8	60,7	3,8
35 à 44 ans	1 589,0	59,9	3,8
45 à 54 ans	1 752,0	60,3	3,4
55 ans et plus	997,6	44,7	4,5

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2009.

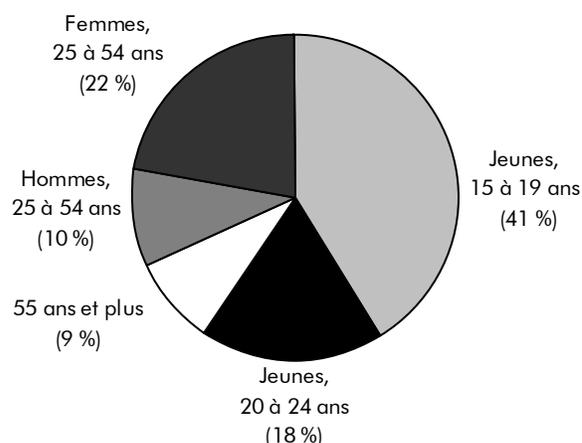
Les femmes sont plus susceptibles de travailler au salaire minimum que les hommes. En 2009, elles représentaient un peu plus de 60 % des travailleurs au salaire minimum, alors qu'elles formaient la moitié des employés. La surreprésentation des femmes au sein de cette catégorie de travailleurs est observable pour tous les groupes d'âge, mais de façon plus marquée pour les femmes de 25 ans et plus, qui affichent un taux deux fois plus élevé que celui des hommes du même âge.

En 2009, près de 60 % des travailleurs au salaire minimum étaient âgés de moins de 25 ans, alors qu'ils ne représentaient que 17 % de tous les employés. La fréquence du travail au salaire minimum pour ce groupe d'âge était sept fois supérieure à celle des travailleurs âgés de 25 ans et plus, soit 21 % contre 3 % respectivement. Quelque 38 % des adolescents âgés de 15 à 19 ans travaillaient au salaire minimum et représentaient un peu plus de 40 % de tous les travailleurs au salaire minimum. La grande majorité de ces adolescents fréquentait l'école à temps plein ou à temps partiel<sup>2</sup> (85 %). Les jeunes adultes (20 à 24 ans) représentaient quant à eux 18 % des travailleurs au salaire minimum, et de ce nombre, 44 % fréquentaient un établissement scolaire à temps plein ou temps partiel.

Une proportion appréciable (32 %) des travailleurs au salaire minimum étaient âgés de 25 à 54 ans, ce qui est légèrement plus élevé qu'en 2008 (29 %). Les femmes représentaient encore une fois la majorité de ces travailleurs. Étant donné que les personnes de ce groupe d'âge ont en grande partie terminé leurs études, le travail au salaire minimum est moins susceptible de constituer pour elles une étape transitoire.

De façon générale, la fréquence du travail au salaire minimum diminue fortement avec l'âge, exception faite des travailleurs de 55 ans et plus, qui présentent une légère augmentation du taux de travail au salaire minimum par rapport à ceux âgés de 45 à 54 ans.

**Graphique B Les personnes de moins de 25 ans et les femmes de 25 à 54 ans représentent 81 % des travailleurs au salaire minimum**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2009.

Les personnes qui ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires étaient cinq fois plus susceptibles de travailler au salaire minimum (ou à un salaire inférieur) que celles ayant au moins fait des études postsecondaires partielles, soit 1 personne sur 6 contre 1 sur 28. En outre, plus du tiers des travailleurs au salaire minimum n'avaient pas de diplôme d'études secondaires (34 %), comparativement à 11 % pour l'ensemble des employés. Cela reflète les taux élevés de travail au salaire minimum observés chez les jeunes de 15 à 19 ans, la plupart d'entre eux n'ayant pas terminé leurs études.

**Tableau 4 L'éducation : un facteur déterminant**

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
<b>Scolarité</b>	<b>14 147,2</b>	<b>817,0</b>	<b>5,8</b>
Sans diplôme d'études secondaires	1 616,2	280,2	17,3
Moins qu'une 9e année	285,2	33,5	11,8
Études secondaires partielles	1 331,0	246,7	18,5
Diplôme d'études secondaires	2 847,8	187,9	6,6
Au moins des études postsecondaires			
partielles	9 683,2	348,9	3,6
Études postsecondaires partielles	1 213,0	119,7	9,9
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	4 667,2	140,3	3,0
Grade universitaire	3 803,0	88,9	2,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2009.

**Tableau 5 Secteurs dans lesquels œuvrent les travailleurs au salaire minimum**

Secteur	Ensemble des employés milliers	Salaire minimum	
		Total milliers	Fréquence %
<b>Secteur</b>	<b>14 147,2</b>	<b>817,0</b>	<b>5,8</b>
<b>Biens</b>	<b>3 022,6</b>	<b>66,1</b>	<b>2,2</b>
Agriculture	118,2	16,9	14,3
Foresterie, pêche, extraction minière, pétrole et gaz	272,3	3,8	1,4
Construction et services publics	942,5	10,4	1,1
Fabrication	1 689,7	35,1	2,1
<b>Services</b>	<b>11 124,6</b>	<b>750,9</b>	<b>6,8</b>
Commerce	2 337,9	288,5	12,3
Transport et entreposage	676,6	18,0	2,7
Finance, assurances, immobilier et location	901,5	23,6	2,6
Services professionnels, scientifiques et techniques	781,2	12,4	1,6
Services aux entreprises, administratifs et soutien	492,1	29,4	6,0
Enseignement	1 134,8	28,5	2,5
Soins de santé et assistance sociale	1 717,8	32,1	1,9
Information, culture, arts et loisirs	645,6	43,2	6,7
Hébergement et restauration	965,9	217,0	22,5
Administrations publiques	926,5	10,9	1,2
Autres	544,6	47,4	8,7

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2009.

Le secteur agricole affichait également une proportion élevée de travailleurs au salaire minimum ou à un salaire moindre (un travailleur sur sept). La main-d'œuvre agricole n'est pas soumise aux dispositions sur le salaire minimum, et les travailleurs de ce secteur sont peu syndiqués. Néanmoins, ces derniers bénéficient parfois d'avantages à caractère non salarial qui compensent en partie leur faible rémunération (par exemple, chambre et pension gratuites).

Les secteurs fortement syndiqués, tels que ceux de la construction et des services publics, de la fabrication, et des administrations publiques, comptaient parmi ceux affichant les plus faibles pourcentages de travailleurs au salaire minimum en 2009.

Le travail au salaire minimum était concentré dans le secteur des services (92 %), notamment dans celui de l'hébergement et des services de restauration qui affichait de loin la plus forte fréquence à ce chapitre, plus d'un travailleur sur cinq occupant un emploi au salaire minimum. Le secteur du commerce présentait aussi un taux élevé, soit un travailleur sur huit dans ce type d'emploi. Ces secteurs se caractérisent notamment par une forte concentration de jeunes et de travailleurs à temps partiel, qui ont souvent moins d'expérience de travail et de liens étroits avec le marché du travail. De façon générale, les emplois dans ces secteurs ne nécessitent pas de compétences spécialisées ni d'études postsecondaires, et ils présentent de faibles niveaux de syndicalisation. On y retrouve aussi de nombreux emplois à temps partiel, ce qui semble favoriser une présence plus grande des femmes et des jeunes.

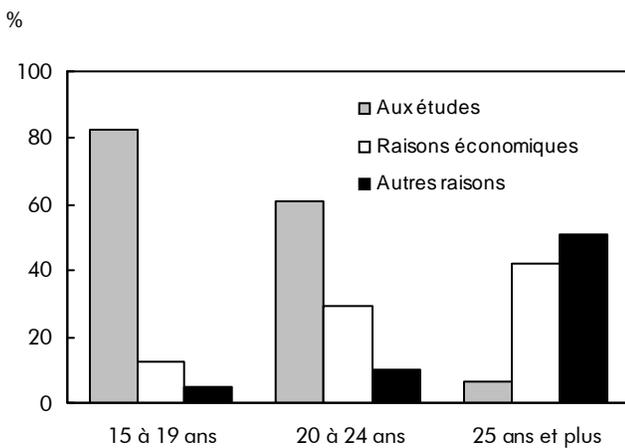
Le taux de travail au salaire minimum était six fois plus élevé chez les travailleurs à temps partiel que chez les travailleurs à temps plein (19 % contre 3 %). En fait, presque 60 % des travailleurs au salaire minimum occupaient un emploi à temps partiel, comparativement à moins de 20 % pour l'ensemble des employés.

**Tableau 6 Fréquence élevée de l'emploi à temps partiel chez les travailleurs au salaire minimum**

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
<b>Les deux sexes</b>	<b>14 147,2</b>	<b>817,0</b>	<b>5,8</b>
Hommes	7 030,4	305,6	4,3
Femmes	7 116,8	511,4	7,2
<b>Temps plein</b>	<b>11 536,9</b>	<b>334,3</b>	<b>2,9</b>
Hommes	6 231,1	132,1	2,1
Femmes	5 305,9	202,2	3,8
<b>Temps partiel</b>	<b>2 610,2</b>	<b>482,8</b>	<b>18,5</b>
Hommes	799,3	173,6	21,7
Femmes	1 810,9	309,2	17,1

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2009.

**Graphique C La plupart des jeunes occupant un emploi à temps partiel rémunéré au salaire minimum poursuivent leurs études**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2009.

Les adolescents et les jeunes adultes représentaient respectivement 60 % et 17 % de tous les travailleurs au salaire minimum occupant un emploi à temps partiel. La grande majorité de ces jeunes travailleurs, soit 78 %, occupaient ce type d'emploi afin de poursuivre leurs études. Chez les travailleurs de 25 ans et plus, les conditions économiques<sup>3</sup> (le manque d'emplois à temps plein ou la conjoncture économique) étaient invoquées par 42 % d'entre eux pour expliquer le fait qu'ils occupaient un emploi à temps partiel<sup>4</sup>.

milliers      milliers      %

Près de la moitié des travailleurs au salaire minimum occupaient leur emploi depuis un an ou moins, comparativement à moins d'un quart (21 %) dans le cas de l'ensemble des employés. La fréquence la plus élevée de travail au salaire minimum était observée chez les travailleurs occupant leur emploi depuis trois mois ou moins (15 %), et la plus faible, parmi ceux occupant leur emploi depuis plus de cinq ans (2 %). Il semble qu'avec le temps, un niveau d'études plus élevé, et une expérience plus poussée, les travailleurs parviennent à quitter les emplois à salaire minimum ou à obtenir des augmentations salariales qui leur permettent de se maintenir au-dessus du taux de salaire minimum en cours.

En 2009, plus de 4 travailleurs au salaire minimum sur 10 travaillaient dans de grandes entreprises (plus de 500 employés), et 3 travailleurs sur 10, dans de petites entreprises (moins de 20 employés). La fréquence du travail au salaire minimum était néanmoins plus élevée dans les petites entreprises, soit près du double de celle observée dans les grandes entreprises.

**Tableau 7 Les emplois au salaire minimum sont en général à court terme et rarement syndiqués**

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
<b>Durée d'occupation de l'emploi</b>	<b>14 147,2</b>	<b>817,0</b>	<b>5,8</b>
1 à 3 mois	952,5	141,9	14,9
4 à 6 mois	815,9	99,4	12,2
7 à 12 mois	1 219,4	142,0	11,6
13 à 60 mois	4 848,7	325,2	6,7
61 mois et plus	6 310,7	108,5	1,7
<b>Taille de l'entreprise</b>	<b>14 147,2</b>	<b>817,0</b>	<b>5,8</b>
Moins de 20 employés	2 704,3	245,9	9,1
20 à 99 employés	2 309,0	128,4	5,6
100 à 500 employés	2 046,1	87,7	4,3
Plus de 500 employés	7 087,8	355,1	5,0
<b>Affiliation syndicale</b>	<b>14 147,2</b>	<b>817,0</b>	<b>5,8</b>
Syndiqué ou assujéti à une convention collective	4 447,3	87,0	2,0
Non syndiqué ni assujéti à une convention collective	9 699,9	730,0	7,5

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2009.

De fait, seulement 11 % des travailleurs au salaire minimum étaient membres d'un syndicat ou assujéti à une convention collective, comparativement à près du tiers pour l'ensemble des employés. Seulement 2 % des employés syndiqués travaillaient au salaire minimum, contre 8 % des travailleurs non syndiqués.

**Tableau 8 La plupart des travailleurs au salaire minimum vivent chez leurs parents**

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
<b>Vivant en couple<sup>1</sup></b>	<b>8 222,1</b>	<b>217,8</b>	<b>2,6</b>
Conjoint occupé	6 570,5	161,3	2,5
Gagnant le salaire minimum ou moins	133,8	15,3	11,4
Gagnant plus que le salaire minimum	5 477,4	118,6	2,2
Travailleur autonome	959,3	27,5	2,9
Conjoint n'occupant pas d'emploi	1 619,4	55,5	3,4
<b>Chef de famille, sans conjoint</b>	<b>998,0</b>	<b>44,4</b>	<b>4,4</b>
Le plus jeune enfant a moins de 18 ans	494,1	19,6	4,0
Le plus jeune enfant est âgé de 18 à 24 ans	147,7	4,4	3,0
Sans enfant ou enfant de 25 ans et plus	356,1	20,3	5,7
<b>Fils, fille ou autre personne apparentée vivant en famille<sup>2</sup></b>	<b>2 587,8</b>	<b>452,1</b>	<b>17,5</b>
Aux études à temps plein	656,6	238,2	36,3
Aux études à temps partiel	105,9	16,7	15,8
Pas aux études	1 813,1	207,1	11,4
<b>Personne hors famille</b>	<b>2 339,4</b>	<b>91,5</b>	<b>3,9</b>
Vivant seule	1 552,4	45,0	2,9
Aux études à temps plein ou partiel	75,8	6,0	7,8
Pas aux études	1 431,4	35,2	2,5
Vivant avec des personnes non apparentées	786,9	46,5	5,9
Aux études à temps plein ou partiel	85,4	9,3	10,9
Pas aux études	697,5	37,0	5,3

1. La somme des personnes ayant un conjoint occupé ou sans emploi ne correspond pas au nombre total de personnes en couple puisque certains conjoints pouvaient être hors cible.
2. La question concernant le statut d'étudiant n'était pas demandée dans le cas des personnes de 65 ans et plus. Pour cette raison, la somme des totaux selon le statut d'étudiant pour les « personnes hors famille » et les « fils, filles et autres personnes apparentées vivant en famille » n'est pas exactement égale au nombre total de personnes pour ces deux catégories.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2009.

Près de 60 % de tous les travailleurs au salaire minimum vivaient chez leurs parents ou avec un autre membre de leur famille. De ce nombre, 55 % poursuivaient des études au moins à temps partiel. Les travailleurs qui vivaient chez leurs parents ou avec un autre membre de leur famille affichaient également le taux le plus élevé de travail au salaire minimum (18 %), leur taux étant trois fois supérieur au taux global. Ce sont les étudiants de ce groupe qui présentaient les taux les plus élevés avec une fréquence du travail au salaire minimum de 36 % pour les étudiants à temps plein, et de 16 % pour les étudiants à temps partiel. Pour un bon nombre de ces travailleurs, cette situation leur permet de terminer leurs études et d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail.

Plus du quart de l'ensemble des travailleurs au salaire minimum vivait en couple. Toutefois, la fréquence du travail au salaire minimum de ce groupe était assez faible (3 %) et bien en deçà du taux pour l'ensemble des employés. De ce nombre, près des trois quarts vivaient avec un conjoint occupé, qui, dans la plupart des cas, gagnait plus que le salaire minimum (74 %).

### Perspective

#### Notes

1. Certaines provinces appliquent des taux inférieurs du salaire minimum pour certaines catégories spéciales de travailleurs comme les étudiants, les travailleurs rémunérés au pourboire et d'autres exceptions, lesquels varient également d'une province à l'autre. Ainsi, la législation ontarienne sur le salaire minimum prévoit un taux spécial du salaire minimum qui s'applique aux étudiants âgés de moins de 18 ans travaillant jusqu'à 28 heures par semaine ou durant les congés scolaires.

2. L'estimation concernant les étudiants est fondée sur une année scolaire moyenne de huit mois (de janvier à avril et de septembre à décembre 2009).

3. Cette catégorie comprend à la fois les personnes qui ont cherché du travail à temps plein et celles qui n'en ont pas cherché.

4. La catégorie « Autres raisons » inclut les personnes ayant mentionné l'une des raisons suivantes pour expliquer le travail à temps partiel : responsabilités familiales, choix personnel ou autres raisons.

*Pour plus de renseignements, on peut joindre Manon Langevin, Division de la statistique du revenu, au 613-951-3142 ou à [perspective@statcan.gc.ca](mailto:perspective@statcan.gc.ca).*